

**Convention CIC (Centre
d'investigation clinique)**

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 9 février 2016
Délibération 2016/02/CR-008**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Après avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche émettent un avis favorable à la convention relative au Centre d'investigation clinique (convention jointe).

Nombre de membres : 40
 Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
 Nombre de voix défavorables : 0
 Nombre d'abstentions : 0
 Ne prends pas part au vote : 0

Toulouse, le 11 février 2016



Le Président


Jean-Pierre VINEL